

**MAIRIE DE MIONNAY**  
**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 2 juillet 2021**

Présents : E. Fleury, JL Bourdin, N.Garampon, T. Joubert, C. Loubière, C. Bouchard J. Burdet, N. Curtet, Y. Dhomont, M. Fayot, H.Fayard, G. Halle, , F. Roucayrol, E. Fleury, S. Larose-Julien, F. Redaud

Absents H. Cormorèche, L. Derhy, R. Breassier, M. Nguyen

Pouvoirs : R. Breassier à T. Joubert,

**1. Désignation du / de la secrétaire de séance**

S. Larose-Julien est désignée secrétaire de séance.

**2. Approbation du dernier compte-rendu**

Le compte-rendu du conseil municipal du 16 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

**3. Voirie. Acquisition trottoir chemin du Beau-Logis.**

T. Joubert Adjoint à la voirie rappelle le projet de réaménagement du chemin du Beau Logis entre le carrefour du lotissement des Acacias et les dernières habitations en direction de la croix.

Cet aménagement a pour objectif de créer des places de stationnement, et de favoriser le ralentissement des véhicules dans ce secteur.

Il précise qu'une partie du trottoir actuel appartient au lotissement du Clos du Beau Logis.

Aussi, afin de réaliser les aménagements sécurités voirie et les places de stationnement, le lotissement a été sollicité afin de rétrocéder à la commune la totalité du trottoir devant le lotissement du Clos du Beau Logis.

Le cabinet de Géomètre Plantier a été saisi afin de réaliser le nouveau bornage des parcelles. La surface à acquérir est de 122 m<sup>2</sup> dont 91 m<sup>2</sup> issue de la parcelle AE257p de l'ASL le Clos du Beau Logis et 31 m<sup>2</sup> issue de la parcelle AE 192p d'Alliade Habitat.

Après délibération, le conseil municipal :

- Décide d'acquérir le trottoir longeant l'opération du Clos du Beau Logis d'une surface de 122 m<sup>2</sup> dont 91 m<sup>2</sup> issue de la parcelle AE257p de l'ASL le Clos du Beau Logis au prix de un euro et 31 m<sup>2</sup> issue de la parcelle AE 192p d'Alliade Habitat au prix de un euro.
- Dit que le plan d'acquisition du géomètre restera annexé à la présente délibération.
- Autorise M. le Maire à signer tous les actes nécessaires,

- Dit que les actes notariés afférents à l'acquisition seront rédigés par Maître Latour notaire à Trévoux et publié au bureau des Hypothèques compétent à la diligence et aux frais de la commune.
- Dit que les frais d'actes notariés et de bornage seront pris en charge par la commune.

#### 4. Travaux de Voirie. Choix entreprise

T. Joubert Adjoint à la voirie rappelle au conseil municipal qu'une consultation a été lancée pour la réalisation d'aménagements de voirie sur la commune dans différents secteurs : chemin du Beau-Logis, le long de la RD 1083 entre la salle des sports et le lotissement Château-Gaillard.

Il précise que l'avis d'appel public à concurrence a été publié le lundi 3 mai 2021 la date limite de réception des offres était fixée au vendredi 4 juin 2021.

T. Joubert précise que le dossier de consultation a été retiré neuf fois et que quatre entreprises ont remis une offre.

Après analyse des offres par notre maître d'œuvre, le bureau d'études SEDic et conformément au règlement de la consultation trois entreprises ont été admises à une phase d'audition.

Cette phase d'audition a permis de faire un point technique et de demander une adaptation mineure du projet sur le secteur du beau logis.

De plus, les entreprises ont été invitées à remettre leur meilleure offre financière.

Les auditions se sont déroulées le mardi 22 juin 2021 avec un retour des offres définitives fixées au lundi 28 juin 2021 à 13h30 délai de rigueur.

Après une dernière analyse des offres réalisées par notre maître d'œuvre, T. Joubert Adjoint à la voirie propose de retenir l'offre de l'entreprise Perrier TP de Loyettes.

Il précise que cette offre comporte :

- une tranche ferme pour 222 154,18 € HT comprenant :
  - Travaux beaux logis pour 149 034,50 € HT
  - Travaux secteur salle des sports pour 54 690,73 € HT
  - Travaux secteur Château Gaillard pour 18 428,95 € HT
- une tranche optionnelle pour 32 689,75 € HT pour le carrefour de la Griotte.

T. Joubert précise que la tranche optionnelle ne devrait pas être affermée.

F. Redaud demande le prix d'achat de la parcelle à l'angle du carrefour de la Griotte. JL Bourdin lui rappelle que le montant est de 50 000 € incluant l'indemnité pour l'occupation du terrain privé.

E. Fleury précise qu'une réunion de présentation du projet des travaux au beaux logis est prévue samedi 10 juillet 2021 avec les riverains.

T. Joubert propose au conseil municipal de retenir la tranche ferme de l'offre de l'entreprise Perrier TP pour un montant de 222 154,18 € HT soit 266 585,02 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal :

- Approuve l'offre de l'entreprise Perrier TP de Loyettes d'un montant de 222 154,18 € HT soit 266 585,02 € TTC pour la réalisation d'aménagement de voirie sur la commune pour la tranche ferme détaillée ainsi :
  - Travaux beaux logis pour 149 034,50 € HT
  - Travaux secteur salle des sports pour 54 690,73 € HT
  - Travaux secteur Château Gaillard pour 18 428,95 € HT
- Décide que la tranche conditionnelle ne sera pas affermée.

- Autorise M. le Maire à signer le marché avec l'entreprise d'un montant de 222 154,18 € HT soit 266 585,02 € TTC.
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2021 à l'opération N°079 voirie commune.

### **5. Travaux de Voirie. RD 1083. Convention à signer avec le Département**

T. Joubert rappelle les aménagements routiers à prévoir sur la RD 1083 qui vont être réalisés cette fin d'année :

- Création d'un cheminement piétons de 2 m de large en rive droite et séparé de la chaussée par un massif d'espace vert reliant 2 extrémités de trottoir existantes au PR 5+992 et au PR 6+092,
- Le remblaiement du fossé du PR 5+992 au PR 6 + 092 en matériaux drainants avec la pose d'un drain de diamètre 500mm
- La création d'une traversée piétonne au PR 6+274 et la pose de deux feux appels piétons
- Le remblaiement du fossé du PR 6+200 au PR 6+240 en matériaux drainants avec la pose d'un drain de diamètre 400mm surmonté de terre végétal avec engazonnement
- L'aménagement d'espaces verts
- La mise en place des signalisations horizontales et verticales adaptées
- L'adaptation du dispositif d'assainissement et l'installation d'avaloirs

Il rappelle que la RD 1083 étant de la compétence du Conseil départemental il convient de signer avec le département une convention afin de définir les conditions administratives, techniques et financières de réalisation des travaux d'aménagement décrits ci-dessus.

Il précise que la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'investissement sera assurée par la Commune de Mionnay.

F. Redaud demande si cette convention a un impact financier sur le projet ? T. Joubert lui précise que non, cette convention intervient car les travaux ont lieu le long de la RD 1083.

Après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal :

- Approuve la convention d'aménagement sécurité entrée sud d'agglomération sur la RD 1083, qui restera annexé à la présente délibération.
- Autorise M. le Maire à signer ladite convention,
- Dit que cette délibération sera transmise au conseil départemental

### **6. Vestiaire du foot. Autorisation dépôt permis de construire et autorisation accessibilité sécurité incendie gaz**

M. Joubert adjoint responsable de la commission bâtiments présente le projet réalisé par l'atelier d'architecture Seriziat de Limonest qui comprend : deux vestiaires pour les joueurs avec douches, un vestiaire arbitre, un local délégué, un sanitaire PMR, et une buvette couverte.

Il précise qu'il convient à présent d'autoriser M. le Maire à signer le permis de construire valant démolition du vestiaire existant ainsi que les autorisations connexes.

E. Fleury ajoute que le permis de construire est en cours de finalisation chez l'architecte, le dossier correspond à l'avant-projet déjà présenté au conseil.

Autoriser M. le Maire à déposer le permis de construire permettra de ne pas perdre de temps durant l'été.

Après délibération, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer le permis de construire valant démolition du vestiaire du foot ainsi que les autorisations de travaux nécessaires, notices accessibilités, sécurité, gaz ainsi que tout document nécessaire au dépôt du permis de construire.

## 7. Exonération partielle de la redevance d'occupation du domaine public

La Commune de Mionnay a été saisie de la demande d'exonération de la redevance d'occupation du domaine public par le propriétaire d'un camion pizza du marché ayant subi un préjudice à la suite de la crise sanitaire. Il est proposé de l'exonérer totalement montant du droit de place pour le premier semestre 2021 car il n'a pas travaillé au vu du couvre-feu.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à exonérer le montant du droit de place pour le 1<sup>er</sup> semestre 2021 soit 90 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à exonérer le montant du droit de place pour l'année 2021, tel que spécifié ci-dessus.

## 8. Mission Maîtrise d'œuvre Platières. Attribution

M. Bourdin rappelle la délibération du Conseil Municipal du 5 décembre 2016 par laquelle le marché de maîtrise d'œuvre pour le raccordement au réseau des eaux usées des Platières et autres écarts avait été attribué à la société OTEIS, Saint Priest pour un montant de 17 625 €HT, montant porté à 24 297,50 € HT soit 29 157 € TTC suite à la conclusion de trois avenants.

Il précise que par courrier du 12 mars 2021 M. le Maire a décidé de résilier le marché liant la commune et la société OTEIS à la vue de l'attitude non professionnelle du chef de projet et des coûts supplémentaires qui auraient pu prévaloir sur le projet de raccordement de la salle polyvalente.

M. Bourdin précise qu'une nouvelle consultation a été lancée afin de remplacer notre maître d'œuvre sur le projet de raccordement des Platières.

Il informe le conseil municipal que la société IRH basée à Serezin du Rhône a transmis une offre d'un montant de 32 600 € HT.

Il précise qu'il est toujours compliqué pour un maître d'œuvre de reprendre les études réalisées par un maître d'œuvre. De plus, cinq ans se sont écoulés entre les deux consultations.

F. Redaud demande quel est le périmètre exact des travaux ? JL Bourdin précise que les hameaux des Platières et Gaillebeau sont concernés.

Après une phase projet de 3 mois, la réalisation des consultations, le délai des travaux est de 9 mois.

Aussi, JL Bourdin propose au conseil municipal de retenir l'offre de la société IRH basée à Serezin du Rhône

Après délibération, le conseil municipal

- Approuve le devis de l'entreprise IRH d'un montant de 32 600 € HT soit 39 120 €TTC pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet de raccordement des hameaux des Platières et Gaillebeau et autorise M. le Maire à le signer.

## 9. Décision modificative

N. Garampon rappelle le projet d'achat de matériel informatique pour l'école et la demande de subvention suite au plan de relance qui a reçu une suite favorable.

JL Bourdin présente la décision modificative pour acheter le matériel informatique pour l'école, comprenant 20 PC. Un ajustement des dépenses et recettes d'investissement est à inscrire dans les comptes suivants au Budget Primitif 2021 :

Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité les écritures suivantes :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
TOTAL FONCTIONNEMENT	0.00	0.00 €	0.00	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-2183 : informatique - op 15 matériel informatique		30 000.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		30 000.00 €		
D-2313 : construction - op 200 provision pour investissements futurs	15 061.00 €			
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	15 061.00 €			
R-1321 : subvention Etat				14 939.00 €
TOTAL R 13 : Subvention Investissement				14 939.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	15 061.00 €	30 000.00 €	0.00 €	14 939.00 €
TOTAL GENERAL		14 939.00 €		14 939.00€

## 10. Décisions

E. Fleury précise que la commune n'a pas exercé son droit de préemption pour la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée sous le numéro 12 parcelle AE 107.

## 11. Comptes rendus des commissions

- C. Loubière informe le conseil d'une réunion de la commission logement suite à la libération d'un T4 sur la commune.

- C. Loubière précise qu'elle s'est rendue à l'assemblée générale de l'EVS de Saint-André-de-Corcy. Elle précise que des familles de Mionnay sont accompagnées par cette structure et remercie le conseil municipal pour la subvention attribuée à l'ECLAT de Saint-André-de-Corcy.

- C. Loubière pour la commission intergénérationnelle informe le conseil d'une réunion le 12 juillet pour préparer la semaine bleue. Le Pôle enfance, la médiathèque et l'association lire et faire lire seront associés.

- C. Loubière précise que quelques ajustements sont en cours suite à l'ouverture de la salle polyvalente. Elle ajoute que le rideau pour l'entrée des artistes a été installé pour une première fois et qu'elle a réalisé plusieurs modes d'emploi sur le matériel et les équipements.

- C. Loubière informe le conseil que l'association du théâtre a effectué sa première représentation avec les jeunes mercredi. L'acoustique de la salle est bonne.

- E. Fleury précise que la Présidente de l'association Mionnay Pro va réaliser gratuitement une prise de vue 3D de la salle polyvalente. Elle propose de lui offrir un encart publicitaire dans la lettre de Mionnay pour une année.

- N. Garampon pour la commission santé précise qu'une réunion avec les professionnels de santé a eu lieu lundi 28 juin 2021. De nombreuses idées ont été abordées avec un cabinet d'architecte spécialisé, (nouveaux besoins des ostéopathes, cabinet vide pour un dentiste ?) si la maison de santé était labellisée Maison de Santé auprès de l'ARS de nouveaux financements s'ouvriraient à l'équipe.

- N. Garampon pour la commission scolaire informe le conseil municipal qu'à la rentrée scolaire 2021/2022 l'accueil périscolaire conservera la double localisation : salle méli-mélo pour les élémentaires, et salle JJ Gallet pour les maternelles.

- N. Garampon informe le conseil que le service de restauration scolaire a dû faire face à l'absence des deux agents de la société de restauration. De plus, des agents du Pôle Enfance étaient également absents ou en formation ces dernières semaines.

- N. Garampon rappelle au conseil municipal le pot de fin d'année du Pôle Enfance qui s'est tenu ce jeudi. elle remercie l'ensemble du personnel pour l'année écoulée et tout particulièrement ces dernières semaines.

- T. Joubert pour la commission voirie précise que les travaux de voirie au Beau Logis débiteront début septembre.
- T. Joubert précise qu'un devis va être établi pour procéder au faucardage de l'étang de Polleteins.
- T. Joubert pour la commission bâtiment précise que des travaux sur la rampe en maternelle vont être effectués cet été. Les travaux de menuiserie en élémentaire sont reportés aux vacances de la Toussaint.
- E. Fleury pour la commission réaménagement salle sportive précise qu'une réunion est prévue le 6 juillet à 20h30.
- N. Garampon pour la commission scolaire précise que les atlas ont été distribués jeudi aux élèves de CM2.
- S. Larose-Julien pour la commission festivité précise qu'un pot a été organisé ce vendredi soir pour le départ à la retraite d'une secrétaire qui n'avait pu avoir lieu plus tôt du fait de la pandémie. Elle précise que le pot du Poussey aura lieu à la nouvelle salle polyvalente. E. Fleury sollicite la commission festivité pour l'organisation du pot pour le forum des associations, à moins que cela ne soit pas possible auquel cas la commission association s'en chargera.
- F. Redaud sollicite la réunion de la commission ancien restaurant afin d'examiner notamment la proposition reçue. E. Fleury précise que M. le Maire va réunir cette commission d'ici la fin juillet.
- N. Curtet pour la commission fleurissement précise que suite à des disparitions, des fleurs ont été replantées dans les pots à la nouvelle salle polyvalente.
- J. Burdet précise que le CMJ a organisé le nettoyage de printemps samedi 19 juin 2021.

## 12. Questions diverses

- E. Fleury félicite M. le Maire pour sa réélection comme conseiller départemental avec une large majorité. Elle rappelle que le taux d'abstention était également très important. F. Redaud rappelle la problématique de distribution de la propagande. La question du lieu des prochaines élections sera abordée, maintien à la salle polyvalente ou retour en mairie et à l'école, les deux solutions ont des avantages et des inconvénients.
- E. Fleury précise que le projet de protocole concernant la résidence seniors a été transmis par notre avocat au conseil de la Semcoda.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h40

La Secrétaire de Séance, Sabine Larose-Julien



Par suppléance, Emilie Fleury 1<sup>ère</sup> Adjointe

